

## Un PS décentralisateur

**Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique, a participé au Conseil fédéral qui s'est tenu le 22 avril à Brest. À cette occasion, une motion intitulée « Être socialiste, c'est être décentralisateur » a été adoptée.**

même sur tout le territoire). » souligne la motion. « Ne pouvant imposer un niveau sur d'autres par la loi, une démocratie transversale territoriale doit être mise en œuvre. Aux collectivités d'une même Région de décider entre elles les responsabilités des unes et des autres. »

« Socialistes finistériens, nous soutenons l'impulsion du projet politique portée par le gouvernement pour renouveler, dans la démocratie et l'égalité, l'organisation territoriale de notre pays. » Ainsi débute la motion.

Plus loin, les socialistes du Finistère réaffirment que la décentralisation est indispensable au maintien d'une puissance publique forte, condition sine qua non de la mise en œuvre de la politique économique et sociale juste et efficace à laquelle ils aspirent.

Pour être au service de ces ambitions, la décentralisation doit répondre à deux impératifs :

D'abord, être au service d'une action publique efficace, répondant aux défis et aux enjeux actuels de réduction des inégalités territoriales et de développement de nos territoires, tout en préservant sa capacité d'innovation.

Ensuite, être au service d'une démocratie renouée, en favorisant le partage et la transversalité de la décision.

« La loi ne saurait être uniformisatrice sur l'organisation territoriale de notre pays (certaines régions sont moins fortes que d'autres et la pertinence de l'échelon départemental n'est pas la

« Pour nous, le fait que la Bretagne s'appuie sur deux agglomérations, Brest et Rennes, ayant le statut de métropoles, sur la force de l'armature urbaine bretonne et la vitalité de ses territoires ruraux pour son développement à venir, en étant attentive à moins consommer de foncier, est une évidence et une exigence. »



Démocratie et efficacité

Dans cette motion, les socialistes bretons rappellent qu'une « véritable intégration des langues régionales dans le texte est nécessaire et doit être accompagnée d'une modification constitutionnelle pour ratifier la charte des langues régionales. La proposition de désigner les régions comme chefs de file des politiques en faveur des langues régionales nous semble être juste et proportionnée. »

**CAP  
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand  
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 2/05/2013



**Dossier de la semaine**  
Pour l'agro-écologie



**Vie de la Fédération**  
Sur la toile,  
en quelques clics



**Interview**  
Le renouveau  
du forum social  
Avec Geoffrey Pleyers

## Cohérence

Être dans l'opposition ne justifie pas tout et les partis qui se veulent sérieux doivent faire preuve de cohérence.

Lorsque le Parti Socialiste a annoncé son intention d'organiser des Primaires, l'UMP n'a pas eu de mots assez forts pour dénoncer cette démarche qui devait aboutir, selon le parti de Nicolas Sarkozy, au fichage des citoyens et à la surveillance des fonctionnaires territoriaux par les élus.

Et que fait la droite lorsqu'elle se retrouve dans l'opposition ? Des Primaires pour désigner certaines de ses têtes de liste pour les Municipales et peut-être, si tous les dirigeants du parti trouvent un accord, leur candidat à la Présidentielle de 2017. Il va de soi que le Parti Socialiste laissera l'UMP s'organiser comme elle le souhaite. Mais il est en droit de vérifier que les exigences démocratiques seront respectées.

## Boutet-Nicolas



À l'occasion du déplacement de Stéphane Le Foll dans le Finistère, les conseillers de son cabinet ont rencontré deux délégations de salariés : l'une composée de représentants du personnel du groupe Doux et l'autre de salariés de Boutet-Nicolas et d'élus de Rosporden. « Chaque partie s'est exprimée. On a redit notre incompréhension quant à la motivation de la CECAB pour fermer les deux sites. Les conséquences sociales sont telles qu'on ne doit pas baisser les bras. On a demandé un entretien à la région Bretagne et on continuera à rencontrer les dirigeants nationaux », a indiqué le maire de Rosporden, Gilbert Montfort, à nos confrères d'Ouest-France.

Le Conseil fédéral du 22 avril a adopté le vœu présenté par Michel Loussouarn, délégué de la 8<sup>e</sup> circonscription. « Le 25 octobre 2012, la coopérative agricole CECAB annonçait la fermeture des deux sites industriels de l'entreprise Boutet-Nicolas implantée à Rosporden dans le cadre d'un plan de restructuration de sa branche d'Aucy (légumes).

L'entreprise Boutet-Nicolas emploie 150 salariés en CDI et autant de saisonniers présents depuis des années. Elle constitue la 3<sup>e</sup> unité de production sur les 12 que possède le groupe.

Comme l'ensemble de la branche légumes, l'entreprise Boutet-Nicolas réalise des bénéfices dont la plus grande partie a été affectée vers des investissements étrangers ou pour assurer la trésorerie des abattoirs Gad, en difficulté.

La CECAB n'a pas manifesté sa volonté d'accepter la reprise des deux sites de Boutet-Nicolas par d'autres opérateurs.

Une loi sur la cession forcée des entreprises rentables figurait dans les engagements de campagne de François Hollande. Promise par le gouvernement depuis plusieurs mois, sa discussion ne cesse d'être retardée. Pourtant, un tel dispositif mettrait face à leurs responsabilités les entreprises qui prétextent la crise pour justifier des licenciements boursiers.

Dans le cas de l'entreprise Boutet-Nicolas, elle permettrait de préserver un outil industriel performant et un savoir-faire reconnu en obligeant la CECAB à la céder à un repreneur éventuel. »

## Pour l'agro-écologie

**C'est un message de confiance que le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a délivré le 19 avril à ses interlocuteurs, à l'occasion de son déplacement dans le nord Finistère.**



Au Drennec avec Pierre Coz

Au Drennec, dans la ferme de Pierre Coz, le ministre a visité une exploitation moyenne, représentative de l'agriculture finistérienne.

Producteur de lait et de porcs, Pierre Coz a présenté son exploitation et a insisté sur les difficultés que rencontre la profession. « **Auparavant, la double activité (lait et porcs) mettait l'exploitant à l'abri des crises : lorsqu'une production allait mal, l'autre permettait de dégager quelques bénéfices. Mais aujourd'hui, compte tenu de l'augmentation des coûts des matières premières, l'exploitation ne dégage aucun revenu** », a-t-il expliqué.

Pierre Coz a particulièrement insisté sur les investissements qu'il a réalisés pour mettre son exploitation aux normes environnementales. « **Nous avons essayé de participer à des projets collectifs mais nous avons finalement été obligés de réaliser, en mars 2007, une station de traitement individuelle pour un montant de 320 000 euros** », a-t-il souligné pour mettre en exergue les investissements de la profession pour réduire l'impact de l'élevage sur l'environnement.

« **Je connais les efforts réalisés par les agriculteurs bretons** », a indiqué le ministre qui a voulu engager un dialogue constructif. A Plabennec, il a participé à une table ronde avec l'ensemble des représentants du monde agricole « **Nous devons répondre à deux enjeux** », a-t-il résumé. « **D'abord, comment intégrer**

**le coût des matières premières dans la rémunération des producteurs ?** ». C'est tout l'objet des négociations avec la grande distribution. Stéphane Le Foll, le 19 avril, a pu annoncer une augmentation de 25 euros par tonne de lait. Cette question fera l'objet, dans les semaines qui viennent de propositions de loi afin que les producteurs ne soient plus totalement dominés par la grande distribution.

À plus long terme, Stéphane Le Foll veut jeter les bases d'une agro-écologie, d'une agriculture qui fasse rimer l'écologie et l'économie. « **Depuis longtemps, les agriculteurs savent que l'avenir de l'agriculture passe par cet équilibre et il faut maintenant accélérer et mieux diffuser les bonnes pratiques et s'inspirer des exemples de nos voisins qui fonctionnent** », a proposé le ministre de l'Agriculture, dans la cour de la ferme du Drennec, en donnant comme exemple la production d'énergie : 7 000 méthaniseurs en Allemagne et 90 seulement en France. Il ne s'agit pas de transformer les paysans en producteurs d'électricité mais il existe là des pistes à creuser pour trouver de nouvelles sources de revenus.



Dans les serres de Savéol à Guipavas

D'ailleurs, le ministre de l'Agriculture a inauguré à Guipavas un nouvel équipement de la coopérative de production de fruits et légumes Savéol, destinée à la recherche sur la lutte biologique intégrée qui permet de réduire l'utilisation des pesticides et de leur substituer des insectes. « **C'est exactement ce que nous devons faire dans un contexte de concurrence mondiale** », a salué Stéphane Le Foll qui a visité les nouvelles installations destinées à produire des insectes capable de lutter contre les parasites des plantes. 🐞

# Sur la toile, en quelques clics

**Il n'est pas possible de faire de la politique en faisant abstraction d'internet. Même s'il ne faut pas surestimer l'importance de la toile, les militants politiques se doivent d'y être présents.**

Conscient de l'importance de cet enjeu, le Parti Socialiste a mis en place une plateforme qui permet aux secrétaires de sections ou aux élus, en quelques clics, de disposer d'un blog. Sans avoir de connaissances particulières en informatique, un internaute moyen peut en quelques minutes comprendre le fonctionnement de ce blog et mettre en ligne des textes, des photos ou des vidéos.

« Cette démarche est particulièrement intéressante car elle permet au blog de diffuser des informations locales tout en relayant des communiqués nationaux », précise Christian Scicluna, secrétaire de la section de Pont l'Abbé.



Un exemple de blog : celui de Jean-Marc Tanguy

Les concepteurs de cette plateforme ont bien intégrés les liens nécessaires avec les réseaux sociaux. « C'est en effet par là que passent la plupart des connexions et il est indispensable, pour les sections, à côté du blog d'ouvrir des comptes **Twitter** et **Facebook** pour diffuser leurs points de vue », ajoute Matthieu Stervinou, secrétaire de la section de Quimper.

« Cette plateforme est particulièrement adaptée pour les néophytes », complète Nolwenn Macouin, chargée de la communication au sein de la section de Quimper.

Dans le Finistère trois sections ou rassemblements de sections (Briec, Quimper, Pays Bigouden sud) et un élu municipal (Jean-Marc Tanguy) ont déjà opté

pour cette plateforme de blog. D'autres peuvent toujours les rejoindre pour renforcer encore la présence des socialistes sur internet.

<http://paysbigouden parti-socialiste.fr/> ou <http://quimper parti-socialiste.fr/> ou <http://briec parti-socialiste.fr/> ou <http://jmtanguy parti-socialiste.fr/>

## Interview

# Le renouveau du forum social

Avec Geoffrey Pleyers

**Le forum social mondial s'est tenu à Tunis, du 26 au 30 mars 2013. Ce rassemblement a été moins médiatisé en France que les précédents, mais le mouvement reste toujours actif, explique Geoffrey Pleyers, auteur de «Alter-Globalization. Becoming actors in the global age» (Cambridge, Polity, 2011) et de plusieurs ouvrages sur l'altermondialisme et la consommation critique.**

**Cap Finistère : La révolution de jasmin explique le choix de Tunis?**

**Geoffrey Pleyers :** Tout à fait, et ce choix s'est révélé particulièrement pertinent. Tous les observateurs ont noté la qualité de l'organisation de cette rencontre. Le pays est encore dans une période d'importantes transformations politiques et pour les mouvements progressistes et laïcs, la révolution n'est pas terminée. Les mouvements associatifs, politiques et syndicaux tunisiens ont travaillé ensemble et ont bénéficié d'une grande visibilité. Ils ont

aussi noué des contacts avec des acteurs de la société civile venus de tous les continents.

**Cap Finistère : Comment expliquer la très faible couverture médiatique?**

**Geoffrey Pleyers :** Globalement, la médiatisation était en effet plus faible qu'en 2002 et 2005. Cela dit, il s'agit en partie d'un phénomène national. En Belgique francophone, ce forum a, par exemple, été plus couvert que les précédents. C'est d'autant plus étonnant que les militants français étaient très présents et ont largement dominé la réunion du conseil international du FSM. Après la Tunisie, la France était le pays le plus représenté avec notamment un groupe d'ATTAC ou des associations des « sans » très dynamiques.

Les médias sont toujours davantage attirés par la nouveauté et les FSM ne sont plus si « nouveaux » qu'il y a dix ans. Leur inscription dans la durée, au-delà de l'effet de mode, est un succès en soi, mais attire moins les médias. Le mouvement altermondialiste s'est également transformé.

Ils sont souvent plus soucieux d'une certaine collégialité, d'une dynamique plus

horizontale, ce qui peut apporter beaucoup au mouvement mais complique sa médiatisation.

**Cap Finistère : Comment voyez-vous l'évolution du mouvement?**

**Geoffrey Pleyers :** Le forum de Tunis a constitué un vrai apport d'oxygène et si certains pouvaient annoncer, il y a quelques années, la fin du mouvement, il est certain, aujourd'hui, que d'autres forums sociaux mondiaux se tiendront dans les années à venir. Vraisemblablement au Maghreb pour le suivant.

En France, les altermondialistes sont particulièrement mobilisés autour des questions environnementales et ont déjà la conférence sur le climat, organisée à Paris en décembre 2015, en point de mire.

Les débats qui animent le gouvernement, la presse et l'opinion publique, depuis quelques semaines, suggèrent par ailleurs que les grandes questions des altermondialistes (paradis fiscaux, justice fiscale, austérité ou croissance) n'ont jamais été autant d'actualité.



# Agenda

23 mai

18 h 45 : Secrétariat  
fédéral au siège de la  
Fédération à Quimper.

## Annonces légales & judiciaires

**GFA DE LEINLOUET**  
Groupement Foncier Agricole  
au capital de 191 000 euros  
Siège social : SAINT THÉGONNEC  
(29410) Leinlouet  
RCS BREST : 792 144 941

Aux termes d'une décision collective en date du 19 avril 2013, Monsieur Gilbert CARIOU, demeurant à SAINT THÉGONNEC (29410), lieudit Leinlouet, a été nommé co-gérant de la société dénommée GFA DE LEINLOUET à compter du même jour, en remplacement de Monsieur Louis Pierre Yvon CHARLES, démissionnaire à compter du même jour. Les statuts sont modifiés en conséquence :

**Ancienne mention :**

Article 13 - GÉRANCE

**Nomination :** La gérance est assurée par une ou plusieurs personnes physiques choisies parmi les associés.

Cette nomination résulte d'une décision collective ordinaire des associés.

La durée des fonctions de la gérance sera indéterminée.

La gérance du groupement sera exercée sans limitation de durée par :

Monsieur **Louis Pierre Yvon CHARLES**, exploitant agricole demeurant à SAINT THÉGONNEC (29410) Leinlouet.

Né à SAINT THÉGONNEC (29410) le 18 avril 1952.

Qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Mademoiselle **Aurélié GOALES**, agricultrice demeurant à MILIZAC (29290) 1, lieudit Stread Roz Avel.

Née à BREST (29200) le 8 mars 1982.

Célibataire.

Qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

**Nouvelle mention :**

Article - GÉRANCE

**Nomination :** La gérance est assurée par une ou plusieurs personnes physiques choisies parmi les associés.

Cette nomination résulte d'une décision collective ordinaire des associés.

La durée des fonctions de la gérance sera indéterminée.

La gérance du groupement sera exercée sans limitation de durée par :

Mademoiselle **Aurélié GOALES**, agricultrice demeurant à SAINT THÉGONNEC (29410) Leinlouet.

Née à BREST (29200) le 8 mars 1982.

Célibataire.

Qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Monsieur **Gilbert CARIOU**, agriculteur demeurant à SAINT THÉGONNEC (29410) Leinlouet.

Né à SAINT-RENAN (29290) le 16 juin 1976.

Célibataire.

Qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Pour avis,  
La Gérance.

Avis est donné de la constitution de la **SARL DESCATEL**. **Objet social :** débit de boissons, pizzeria, restaurant, crêperie, traiteur, vente à emporter et prestation de services. **Siège social :** 2, rue de l'Observatoire - 29200 BREST. **Durée :** 99 années. **Capital social :** 8 000 euros. **Gérant :** Monsieur DESPERT Christophe, célibataire, demeurant 16, rue Algésiras - 29200 BREST et né le 20 juin 1980 à PARIS. Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

**ARTE DIEM**  
Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 16 000 euros  
porté à 68 000 euros  
Siège social : 4, Venelle au Beurre  
29600 MORLAIX  
RCS BREST 422 816 520

Par décision du 19 avril 2013, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 52 000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

**Ancienne mention :**

Capital social : 16 000 euros.

**Nouvelle mention :**

Capital social 68 000 euros.

Pour avis, La Gérance.

**SELARL AVANTIA**  
Maîtres LAURENT, FLEURY et PELEGRY  
Avocats  
Avenue Pierre Marzin - 22300 LANNION  
Tél. 02 96 48 21 40

**ENTREPRISE DE TRAVAUX  
AGRICOLES LOUIS LARVOR**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 7 622 euros  
Siège social : Kernabat - 29410 GUICLAN  
RCS BREST 408 228 211

**CHANGEMENT DE  
DÉNOMINATION SOCIALE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 31 décembre 2012 a décidé que la dénomination sociale de la société devient **LOUIS LARVOR** à la place de ENTREPRISE DE TRAVAUX AGRICOLES LOUIS LARVOR. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,  
La Gérance.

**CHARLES**  
Société Civile d'Exploitation Agricole  
au capital de 137 966,36 euros  
Siège social : SAINT THÉGONNEC  
(29410) Leinlouet  
RCS BREST 350 421 707

1 - Aux termes d'une décision des associés en date du 19 avril 2013, Mademoiselle Aurélié GOALES demeurant à SAINT THÉGONNEC (29410) lieudit Leinlouet, a été nommée gérante de la société dénommée CHARLES, à compter du même jour, en remplacement de Monsieur François Kerdiles démissionnaire à compter du même jour. Les statuts sont modifiés en conséquence.

2 - Par décision en date du 19 avril 2013, l'associée unique décide de modifier l'objet social pour autoriser la société à se porter caution hypothécaire de ses associés pour l'obtention de prêts à toutes fins professionnelles. Les statuts sont modifiés en conséquence.

3 - Par décision en date du 20 avril 2013 enregistrée au Service des Impôts des entreprises de MORLAIX le 23 avril 2013 Bordeaux n° 2013/427 Case n° 1, l'associée unique a décidé de transformer la société en EARL (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée) sans création d'un être moral nouveau et de modifier la dénomination sociale de la société en EARL DE LEINLOUET. Les statuts sont modifiés en conséquence.

**Anciennes mentions :**

Article 1 : FORME - SIÈGE - DÉNOMINATION

Il est formé entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société civile particulière qui sera régie par les articles 1 832 et suivants du Code Civil et par les présents statuts.

Le siège social est fixé à SAINT THÉGONNEC lieudit Leinlouet.

Il pourra être fixé en tout autre lieu et en vertu d'une décision collective extraordinaire des associés.

La société prend la dénomination sociale : Société Civile Agricole CHARLES.

Le dénomination sociale doit figurer sur tous les actes ou documents émanant de la

société et destinés aux tiers.

Elle doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société Civile Agricole » suivie de l'indication du capital social. En outre, la société doit indiquer en tête de ses factures, notes de commande, tarifs et documents publicitaires ainsi que toutes correspondances et récépissés concernant son activité et signés par elle ou en son nom, le siège social du Tribunal au Greffe duquel la société est immatriculée à titre principal au Registre du commerce et des sociétés et le numéro d'immatriculation qu'elle a reçu.

Article 2 : OBJET

Cette société a pour objet : l'exploitation, la production, l'achat et la vente de produits agricoles et toutes opérations afférentes à l'exploitation agricole.

Et généralement toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et devant permettre ou en faciliter la réalisation, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Article 10 - GÉRANCE

1 - Nomination - Révocation

La société est administrée par un ou plusieurs gérants pris parmi les associés et nommés par décision unanime des autres associés.

Le gérant est Monsieur François Kerdiles.

**Nouvelles mentions :**

Article 1 : FORME - SIÈGE - DÉNOMINATION

La société a la forme d'une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée régie par les articles 1 832 et suivants du Code Civil, à l'exclusion de l'article 1 844-5, puis des articles L.324-1 à L.324-11 du Code Rural et de la pêche maritime, ainsi que des textes pris pour l'application des dispositions précitées.

À tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés, personnes physiques majeures, sans toutefois que la société puisse réunir plus de dix personnes.

À tout moment, la société peut reprendre son caractère unipersonnel.

Le ou les associés ne supportent les pertes sociales qu'à concurrence de leurs apports.

Le siège social est fixé à SAINT THÉGONNEC (29410) lieudit Leinlouet.

La dénomination de la société est la suivante : EARL DE LEINLOUET.

La dénomination sociale doit figurer sur tous documents destinés aux tiers, précédée ou suivie des mots « Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée » ou des initiales EARL, ainsi que de l'indication du capital social, du siège social, du numéro d'immatriculation et du siège du tribunal du greffe où elle est immatriculée à titre principal.

Article 2 : OBJET

Cette société a pour objet : l'exploitation, la production, l'achat et la vente de produits agricoles et toutes opérations afférentes à l'exploitation agricole.

Rendre et constituer la société caution et répondant solidaire mais néanmoins seulement hypothécaire de ses associés pour l'obtention de prêts à toutes fins professionnelles.

Et généralement toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et devant permettre ou en faciliter la réalisation, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Article 10 : GÉRANCE

1 - Nomination - Révocation

La société est administrée par un ou plusieurs gérants pris parmi les associés et nommés par décision unanime des autres associés.

Mademoiselle Aurélié GOALES est nommée gérant pour une durée indéterminée.

Pour avis,  
La Gérance.

## Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428  
N° 1001 - Vendredi 3 mai 2013  
[www.ps29.org](http://www.ps29.org) - [cap-finistere@wanadoo.fr](mailto:cap-finistere@wanadoo.fr)  
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER  
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON

Tél. 02 98 43 44 39

13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère

Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

## S'abonner

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros

Abonnement de soutien : à partir  
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :  
Fédération du Finistère  
du Parti Socialiste



**En cas de déménagement  
pour continuer à recevoir  
le Cap Finistère, merci de  
nous préciser votre nouvelle  
adresse.**